

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL  
16 MARS 2011**

MERCREDI, le seizième jour du mois de mars deux mille onze (16 mars 2011), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de VINGT HEURES (20 h), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;  
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;  
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;  
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;  
Monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;  
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;  
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;  
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;  
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2011-03-023

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2011;
4. Gestion du personnel :
  - a. Colloque ADGMRCQ;
  - b. Colloque AARQ;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
  - a. Liste des chèques émis;
  - b. Octroi du contrat pour le garage du service de l'hygiène du milieu;
  - c. Dissolution de la SOLIDE de la MRC de Francheville;
  - d. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement abrogeant le règlement 96-03-100 autorisant la MRC de Francheville à participer au fonds d'investissement appelé SOLIDE de la MRC de Francheville;
  - e. ClicSÉCUR;
  - f. Renouvellement de l'adhésion à l'URLSM;
  - g. Demande d'aide financière au Programme régional d'intégration (PRI);

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. Aménagement du territoire :
  - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
  - b. Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Ilot déstructuré);
  - c. Modification du règlement sur l'abattage d'arbres;
7. Rapports :
  - a. Représentant(s) à la RGMRM;
  - b. Président du comité de sécurité publique;
  - c. Agente de développement culturel - Rapport de février 2011;
  - d. Activités du CLD de la MRC des Chenaux;
  - e. Rapport de la coordonnatrice de la politique familiale;
8. Pacte rural :
  - a. Enveloppe régulière;
  - b. Enveloppe dédiée :
    - Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
9. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :
  - a. Règlement d'emprunt 2011-02-04;
  - b. Appui auprès de la CPTAQ;
10. Demande(s) d'appui ou autre :
  - a. Proclamation de la semaine de l'action bénévole;
  - b. Symposium de peinture;
  - c. MRC Brome-Missisquoi (Nouvelle politique de la SCHL);
  - d. Saint-Cyprien-de-Napierville (Développement éolien);
11. Correspondance déposée;
12. Accusés de réception;
13. Pour votre information;
14. Autres sujets :
  - a. Frais de vente pour le non-paiement des taxes;
  - b. Programme de mise en valeur - Volet II, transfert;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2011-03-024

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2011**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 16 février 2011.

Adoptée.

**4. GESTION DU PERSONNEL**

2011-03-025

**4a. INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU COLLOQUE DE L'ADGMRCQ**

Considérant que l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec organise son colloque du printemps 2011, du 27 au 29 avril, à Montebello;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il convient que le directeur général de notre MRC participe à ce genre de rencontre;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise son directeur général à participer au colloque du printemps 2011 de l'ADGMRCQ, à Montebello, et que les frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

2011-03-026

**4b. INSCRIPTION DU COORDONNATEUR À L'AMÉNAGEMENT AU COLLOQUE DE L'AARQ**

Considérant que l'Association des aménagistes régionaux du Québec organise son colloque du printemps 2011, du 27 au 29 avril, à Québec;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il convient que le coordonnateur à l'aménagement du territoire de notre MRC participe à ce genre de rencontre;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise son coordonnateur à l'aménagement du territoire, à participer au colloque du printemps 2011 de l'AARQ, à Québec, et que les frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

**5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE**

2011-03-027

**5a. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 5372 à 5432 au 16 mars 2011 totalisant 319 919,22 \$.

Adoptée.

2011-03-028

**5b. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN GARAGE PRÉFABRIQUÉ EN BOIS**

Considérant que la MRC des Chenaux a lancé un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un garage préfabriqué en bois pour le service d'hygiène du milieu;

Considérant que l'ouverture des soumissions a été effectuée en publique le 4 mars 2011, à 11 h 5, et que trois fournisseurs ont déposé une soumission, soit :

Demtec de Princeville : 108 347 \$  
Construction Richard Champagne de St-Tite : 113 814,28 \$  
Construction Thorco Inc. de Trois-Rivières : 98 949,45 \$

Considérant les dispositions de la Loi;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant la conformité de la plus basse soumission;

Considérant que le prix soumis convient au montant prévu par le règlement d'emprunt adopté à cette fin;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité des représentants des municipalités participantes que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la soumission de Construction Thorco Inc. de Trois-Rivières pour la fourniture et l'installation d'un garage préfabriqué en bois au prix de 98 949,45 \$ plus les taxes.

De plus, il est résolu que le directeur général, monsieur Pierre St-Onge, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis aux fins du contrat à intervenir.

Adoptée.

2011-03-029

**5c. DISSOLUTION DE LA SOLIDE DE LA MRC DE FRANCHEVILLE**

Considérant que le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la MRC des Chenaux a succédé de droit à la MRC de Francheville;

Considérant que la MRC de Francheville avait institué une SOLIDE (Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi) en 1996 et contribué, par l'adoption d'un règlement à cet effet (96-03-100), à la constitution d'un fonds d'investissement sous l'égide de *SOLIDEQ* maintenant connu sous l'appellation de *Fonds locaux de solidarité FTQ*;

Considérant que la situation financière de ce fonds est déficitaire et que le conseil d'administration de la SOLIDE a recommandé sa dissolution en date du 3 mars 2011;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la dissolution de la SOLIDE de la MRC de Francheville et incidemment que la Commission de développement de l'économie et de l'emploi institué, le 17 avril 1996, par la résolution 96-04-0664 du conseil de la MRC de Francheville soit abolie;
- 2- Que copie de la présente soit transmise aux Fonds locaux de solidarité FTQ.

Adoptée.

2011-03-030

**5d. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 96-03-100 AUTORISANT LA MRC DE FRANCHEVILLE À PARTICIPER AU FONDS D'INVESTISSEMENT APPELÉ SOLIDE DE LA MRC DE FRANCHEVILLE**

Monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance de conseil,

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

un règlement abrogeant le règlement 96-03-100 autorisant la MRC de Francheville à participer au fonds d'investissement appelé SOLIDE de la MRC de Francheville.

**2011-03-031            5e.    DEMANDE D'INSCRIPTION À CLICSEQUR**

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux désire utiliser le nouveau service clicSEQUR;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux nomme monsieur Pierre St-Onge, directeur général, comme représentant autorisé de ladite MRC afin qu'il procède à l'inscription de celle-ci à clicSEQUR et généralement, qu'il puisse faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

Il est également résolu :

- 1- Qu'en plus de monsieur Pierre St-Onge, premier responsable des services électroniques, que madame Martine Couture puisse intervenir en tant que deuxième responsable;
- 2- Que le ministre du Revenu est autorisé à communiquer à ce représentant les renseignements dont il dispose concernant la Municipalité régionale de comté des Chenaux et qui sont nécessaires à l'exercice de son mandat.

Adoptée.

**2011-03-032            5f.    RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'URLSM**

Il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Prospér, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la MRC des Chenaux renouvelle son adhésion à l'URLS de la Mauricie pour l'année 2011 au coût de 1000 \$ pour et au nom des dix municipalités de son territoire et autorise monsieur Pierre St-Onge, directeur général, à faire le paiement requis.

De plus, il est résolu, par la présente, de désigner messieurs Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér et Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, comme délégués afin de se prévaloir des droits conférés à la MRC des Chenaux des Chenaux en tant que membre régulier notamment lors de l'assemblée générale annuelle.

Adoptée.

**2011-03-033            5g.    DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME RÉGIONAL D'INTÉGRATION (PRI)**

Il est proposé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu ce qui suit :

1. Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la responsabilité du projet présenté;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2. Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux est en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec;
3. Que monsieur Pierre St-Onge, directeur général, soit la personne autorisée à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ledit projet;
4. Que madame Monique Landry et monsieur Lionel Arseneault représentent l'organisation pour l'application de l'entente et de la réalisation du projet.

Adoptée.

6. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2011-03-034

6a. **CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2011-386 DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2011-386 de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes.

Adoptée.

2011-03-035

6a. **CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 687 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AINSI QUE LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 689 DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARME**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement numéro 687 modifiant le plan d'urbanisme ainsi que le règlement de lotissement numéro 689 de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2011-03-036

**6b. MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN (ÎLOT DÉSTRUCTURÉ)**

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan a transmis à la MRC une résolution à l'effet que cette dernière présente, à la CPTAQ, une demande d'autorisation pour la construction de résidences dans un secteur que la municipalité qualifie d'îlot déstructuré;

Considérant que le secteur faisant l'objet de cette demande (partie nord-est du rang des Forges) a déjà été refusé par la CPTAQ et par l'UPA et qu'aucun nouvel argument ne peut être invoqué pour une nouvelle demande à cet égard;

Considérant que la CPTAQ a, dans sa dernière décision portant sur les îlots déstructurés, précisé que les nouvelles demandes soient présentées avec un bon intervalle et qu'elles regroupent plusieurs îlots à étudier pour faire en sorte d'obtenir une vue d'ensemble de l'implantation des nouvelles résidences en zone agricole;

Considérant que dans le dossier d'implantation de nouvelles résidences en zone agricole en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles*, les conditions qui prévalent actuellement ne permettent pas de déposer de nouvelles demandes à cet effet;

Considérant qu'une demande non justifiée pourrait avoir comme effet d'entacher la crédibilité de la MRC dans ses futures négociations avec la CPTAQ pour l'ensemble des dossiers d'autorisation d'usage non agricole en zone agricole;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que la MRC informe le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Batiscan qu'elle n'entend pas faire suite à sa demande, et ce, pour les motifs invoqués dans la présente résolution.

Adoptée.

2011-03-037

**6c. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2011-72 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ABATTAGE D'ARBRES ET LA PROTECTION DU COUVERT FORESTIER**

Considérant que le promoteur du projet d'exploitation d'une cannebergière a modifié les limites prévues de l'aire d'exploitation de cette cannebergière sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;

Considérant que pour autoriser cet usage, il y a lieu de modifier la réglementation applicable à cet égard;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Michel Groleau, maire de Saint-Proper, et résolu d'adopter le projet de règlement 2011-72 modifiant le règlement relatif à l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier.

Adoptée.

2011-03-038

**6c. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-72 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ABATTAGE D'ARBRES ET LA PROTECTION DU COUVERT FORESTIER**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, qu'à une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

sera présenté le règlement 2011-72 modifiant le règlement relatif à l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier.

2011-03-039

**6c. CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2011-72 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ABATTAGE D'ARBRES ET LA PROTECTION DU COUVERT FORESTIER**

Considérant que le conseil de la MRC a adopté le projet de règlement 2011-72 modifiant le règlement relatif à l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier;

Considérant que ce projet de règlement vise le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit les procédures menant à l'adoption d'un tel règlement;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu :

- . Que le conseil de la MRC forme la commission chargée de la consultation publique sur ce projet de règlement;
- . Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tienne mercredi le 20 avril, à 19 h 30, à la salle du conseil de la MRC, sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;
- . Que le conseil la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes peut, dans les 20 jours suivant la transmission de ce projet de règlement, donner son avis de celui-ci.

Adoptée.

**7. RAPPORTS**

**7a. REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Le président, monsieur Pierre Bouchard, informe ses collègues sur ce qui s'est passé à la régie au cours des dernières semaines... Il est notamment question de l'expropriation de terrains au site de Champlain ainsi que de la construction de la future voie d'accès. De plus, monsieur Bouchard traite de la troisième voie, soit les matières putrescibles et l'orientation que prendra la régie au cours des prochaines semaines.

**7b. PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Monsieur Christian Fortin, président, informe ses collègues que la prochaine réunion du comité de sécurité publique aura lieu le 13 avril 2011 à 15 h 30.

**7c. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du mois de février 2011 relatif aux activités de notre agente de développement culturel, madame Marie-Pier Lemaire.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**7d. COORDONNATRICE DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

Les membres du conseil prennent connaissance d'un rapport produit par notre coordonnatrice à la mise en œuvre de la politique familiale, madame Monique Landry. Ce rapport couvre la période du 24 novembre 2010 au 16 mars 2011.

**8. PACTE RURAL**

**8a. ENVELOPPE RÉGULIÈRE**

Aucun dossier n'est présenté.

2011-03-040

**8b. ENVELOPPE DÉDIÉE - NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL**

Considérant que suivant le plan de travail modifié destiné à la gestion de l'enveloppe provenant du Pacte rural de 2007 à 2014, un montant de 10 000 \$ par année, plus deux dollars par habitant, est dédié à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 1000 \$ pour les premiers 5000 \$ et de 1000 \$ pour chacun des 1000 \$ additionnels jusqu'à concurrence d'un maximum de cinq (5);

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le projet suivant, sous réserve de l'approbation de notre plan de travail 2007-2014, par le ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec et de la réception de la subvention de l'exercice en cours :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Aménagement d'un parc de secteur au Lac Doucet	46 000 \$	20 928 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante, une fois que le montant de l'enveloppe 2011-2012 en provenance du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit encaissé, soit :
  - 70 % à la signature du protocole;
  - 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et des Régions.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

**9. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

2011-03-041

**9a. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2011-02-04 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCÈS AU SITE D'ENFOUISSEMENT DE CHAMPLAIN**

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté un règlement d'emprunt autorisant une dépense de 2 500 000 \$ pour la construction et l'aménagement d'une voie d'accès au site d'enfouissement de Champlain;

Considérant que chaque membre de la susdite Régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement d'emprunt numéro 2011-02-04 autorisant une dépense de 2 500 000 \$ pour la construction et l'aménagement d'une voie d'accès au site d'enfouissement de Champlain;
- 2- Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

**9b. APPUI AUPRÈS DE LA CPTAQ**

Non requis pour l'instant.

**10. DEMANDE(S) D'APPUI**

2011-03-042

**10a. PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE**

Considérant que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

Considérant que pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

Considérant que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants des gouvernements et des entreprises quand il s'agit de bâtir des communautés fortes et épanouies;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que la MRC des Chenaux serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

Considérant que plusieurs citoyens et citoyennes de notre MRC bénéficient du bénévolat;

Considérant qu'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la MRC des Chenaux proclament, par la présente, que la semaine du 10 au 16 avril sera la « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité régionale de comté en 2011.

Il est également résolu d'inviter tous les citoyens et toutes les citoyennes à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre MRC en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Adoptée.

**10b. SYMPOSIUM DE PEINTURE**

Les membres du conseil ont pris connaissance de ce sujet. Aucune suite n'y est donnée.

2011-03-043

**10c. APPUI À LA MRC BROME-MISSISQUOI (NOUVELLE POLITIQUE DE LA SCHL)**

Considérant que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a modifié ses normes de financement pour les immeubles collectifs, soit les résidences pour personnes âgées et établissements de soins de longue durée en faisant passer le nombre de lots de 25 à 50;

Considérant que l'application de ces nouvelles normes a occasionné de graves préjudices aux nombreux projets de la région de Brome-Missisquoi puisque plusieurs d'entre eux ne sont plus admissibles au programme de financement de la SCHL;

Considérant que ce préjudice compromet notamment la vitalité économique et le tissu social des petites communautés rurales, puisque dorénavant, seules les municipalités d'importances pourront être en mesure de combler financièrement des infrastructures pouvant accueillir plus de 50 personnes;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que les membres du conseil appuient la MRC Brome-Missisquoi dans ses démarches visant à demander à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) de modifier, de nouveau, ses normes de financement pour les immeubles collectifs, soit les résidences pour personnes âgées et établissements de soins de longue durée, afin de rétablir le nombre de lits à 25 au lieu de 50.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution à la Fédération Canadienne des Municipalités, afin que cette dernière puisse entreprendre les représentations nécessaires à cet égard auprès du gouvernement fédéral et de transmettre également la présente résolution au ministère fédéral responsable.

Adoptée.

2011-03-044

**10d. APPUI À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE (DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN)**

Considérant que deux projets éoliens ont pris naissance sur les territoires des municipalités de Saint-Valentin/Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix et de Saint-Cyprien-de-Napierville, après que l'appel d'offre de services eut été accepté par Hydro-Québec;

Considérant que les élus locaux de ces municipalités sont favorables à la filière éolienne tout en indiquant que tout projet ne peut se faire n'importe où, n'importe comment et surtout pas en les imposant aux communautés;

Considérant que le critère d'acceptabilité sociale, pourtant fondamental à la filière éolienne, n'a aucunement été respecté dans ces dossiers qui sont :

**Projet éolien à Saint-Valentin de 21 éoliennes industrielles de 139 mètres (450 pieds) là où vit une population de 472 habitants et installées à 750 mètres des habitations.**

**Projet éolien autochtone à Saint-Cyprien-de-Napierville de 8 méga éoliennes de 146,5 mètres (483 pieds), projet octroyé à la Kanawake Sustainable Energies malgré le refus des élus municipaux.**

**Projet d'une ligne électrique de 120 KV de 25 pylônes allant à l'encontre de la volonté de 70 agriculteurs.**

**Ces trois projets étant prévus en zones habitées et sur les meilleures terres agricoles du Québec classée 1 et 2.**

Considérant que l'implantation de parc éolien industriel n'a pas sa place en zone habitée ni sur les meilleures terres agricoles du Québec;

Considérant qu'Hydro-Québec n'a pas tenu compte des objections maintes fois exprimées par les élus municipaux de Saint-Cyprien-de-Napierville en octroyant, sans leur autorisation, un contrat de 8 méga éoliennes à la Kanawake Sustainable Energies, créant ainsi un précédent inacceptable et dangereux pour la démocratie municipale;

Considérant que par ce geste, Hydro-Québec, a délibérément créé une situation conflictuelle possible qu'engendrera cette incursion autochtone en sol non autochtone sans l'appui de la population touchée;

Considérant que ces projets soulèvent la grogne au sein des populations touchées, en plus de créer de lourdes inquiétudes au sein des conseils municipaux impliqués;

Considérant que les élus concernés, étant désormais plus informés et conscients des répercussions négatives reliées à l'implantation d'éoliennes en milieux habités, sont inquiets des impacts négatifs tant sur l'économie, sur l'environnement que sur le plan social que ces implantations engendreront sur ces territoires montérégiens;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que ces états de fait sont inacceptables et qu'ils s'avèrent une atteinte directe aux principes fondamentaux de démocratie et de souveraineté des municipalités;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie les municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur afin de demander au gouvernement de faire marche arrière dans l'élaboration des trois projets ci-haut mentionnés et de les abandonner ou de les relocaliser ailleurs au Québec en milieu non habité et non agricole.

Adoptée.

**11. CORRESPONDANCE**

- a. Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (Offre de services du Ministère);
- b. Ville de Trois-Rivières (Entrée en vigueur du règlement modifiant le Schéma d'aménagement 87-11-52);
- c. CAPSA (Demande de partenariat visant la mise en oeuvre du plan directeur et d'une contribution financière de 1500 \$);
- d. Solidarité rurale du Québec (Événement Ruralia).

2011-03-045

**11e. FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE (DÉLÉGATION AU CCA) -  
REMERCIEMENTS À M. YOLAND GRAVEL**

Considérant la nomination d'un nouveau représentant de la Fédération de l'UPA, M. Benoît Magny, pour siéger au sein du comité consultatif agricole de la MRC des Chenaux;

Considérant que M. Benoît Magny remplace M. Yoland Gravel qui a siégé au sein du comité consultatif agricole depuis le 29 avril 2000;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que les membres du conseil offrent leurs plus sincères remerciements à M. Yoland Gravel pour son implication au sein du comité consultatif agricole.

Adoptée.

**12. ACCUSÉS DE RÉCEPTION**

- a. Ministre des Affaires municipales (Résolution 2011-02-20 concernant le financement des MRC);
- b. Ministère de la Sécurité civile (Schéma de couverture de risques en incendie).

**13. POUR VOTRE INFORMATION**

- a. Ministre des Affaires municipales (Journée de la ruralité 2011).

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**14. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

2011-03-046

**14a. FRAIS DE VENTE POUR LE NON-PAIEMENT DES TAXES**

Considérant qu'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité régionale de comté peut, par résolution, fixer le montant requis pour couvrir certaines dépenses rattachées à la vente annuelle d'immeubles pour le non-paiement d'impôts fonciers;

Considérant que depuis 1998, le montant requis est de 50 \$ et que ce conseil est d'avis de le réviser;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu ce qui suit :

1. Qu'une somme de 100 \$ soit chargée par dossier traité, dans la procédure de vente d'immeubles pour le non-paiement d'impôts fonciers afin de couvrir, en sus des gestes administratifs, les déboursés suivants :
  - Envoi ou courrier recommandé;
  - Recherche aux Bureaux de la publicité des droits;
  - Avis de vente aux Bureaux de la publicité des droits;
  - Émission des certificats d'adjudication.
2. Que toute résolution passée antérieurement, pour les mêmes fins, soit abrogée.

Adoptée.

2011-03-047

**14b. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE TRANSFERT DE SOLDE RÉSIDUEL D'UN PROJET TERMINÉ DANS LE CADRE DU PMVRMF - VOLET II, 2010-2011**

Considérant que parmi les projets acceptés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II, celui du Groupement forestier de Champlain a été réalisé en utilisant moins de financement que prévu;

Considérant que le solde disponible s'élève à 728,48 \$ et que ce montant pourrait être transféré à un autre promoteur dont le projet avait également été accepté;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de transférer à Pégase sentiers équestres, le solde non utilisé du Groupement forestier de Champlain totalisant 728,48 \$ pour l'exercice 2010-2011.

Adoptée.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2011-03-048

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et trente minutes (20 h 30), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

PRÉFET